

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF275

présenté par

Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Plassard, M. Lamirault, M. Thiébaud,
M. Favennec-Bécot , M. Albertini, M. Batut, M. Gernigon, Mme Le Hénanff, M. Benoit et
M. Larsonneur

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.